

LISTE PERSONNALISÉE

partielle des documents à soumettre

Rappel

Tous les documents demandés doivent nous parvenir avant le 2024-08-03, dans le format exigé et dans **un seul envoi transmis par courrier postal** à l'adresse indiquée.

Veillez tenir compte des délais de la poste, et n'oubliez pas de joindre à votre envoi la **fiche d'accompagnement** qui se trouve dans la section Mon dossier.

Numéro de votre demande :
A0000024779

Instructions

Ministère
de l'Immigration,
de la Francisation
et de l'Intégration

Québec 

Vous devez fournir le ou les documents énumérés dans la liste ci-dessous, dans le format exigé, et ce, pour chacune des personnes mentionnées (vous, votre conjointe ou conjoint et les enfants à charge qui vous accompagnent). N'envoyez pas de documents originaux, à moins d'indication contraire, **car les documents soumis ne vous seront pas retournés**.

Vous devez vous référer à la page [Règles concernant les documents et formats exigés](#) pour connaître les exigences relatives au format et à la traduction des documents que vous devez nous transmettre.

Copie certifiée conforme

Le format « copie certifiée conforme » indique que la copie du document que vous soumettez doit obligatoirement être certifiée conforme à l'original, soit par l'émetteur du document, soit par une autorité reconnue du pays ou du territoire qui a délivré le document. Pour savoir **quelles autorités sont autorisées par le Ministère à certifier conforme un document**, vous devez vous référer à la [Liste des autorités reconnues par le Ministère pour certifier conformes des documents](#).

- Toutes les pages de la copie des documents fournis doivent être certifiées conformes par une autorité reconnue.
- Les documents électroniques doivent aussi être certifiés conformes à l'original par une autorité reconnue.
- Si un document, y compris un original, ne comporte ni sceau ni signature originale ou s'il comporte une signature électronique, vous devez le faire certifier conforme par une autorité reconnue.

Traduction

Si vous soumettez des documents **ou des parties de documents** dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir :

- le document dans la langue d'origine, dans le format exigé;
- l'original de la traduction complète faite par un traducteur reconnu. Vous trouverez la liste des traducteurs reconnus par le ministère à la section *Traduction des documents* de la page [Règles concernant les documents et formats exigés](#);
- L'original de la traduction doit comporter le nom et le sceau du traducteur reconnu;
- L'ensemble des éléments du document dans la langue d'origine doit être traduit. Cela inclut les sceaux et les signatures.

Chaque traduction doit être agrafée au document auquel elle correspond dans la langue d'origine.



Si le document original est rédigé en français ou en anglais, mais qu'il comporte un sceau dans une autre langue, vous devez absolument faire traduire ce sceau.

Formulaire

Vous trouverez l'ensemble des formulaires requis sur le site Web du Ministère.

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES EN FRANÇAIS ORAL

Test de connaissance du français (TCF) passé le 2024-05-24 portant le numéro du candidat ou d'inscription 53CF75CB-B29B-4F8B-9287-9AC981039C3F

Pour ce diplôme ou ce test, vous devez fournir le document suivant :

Format
exigé



37. Diplôme ou attestation de résultats du test

Vous devez fournir une photocopie lisible contenant toutes les informations requises (exemples : numéro d'inscription, code d'authentification de l'attestation, date et lieu de la session, etc.).

Photocopie

